

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 JANVIER 2020**

**Nombre de membres**

**En exercice :** 28

**Présents :** 17

**Pouvoirs :** 6

**Votants :** 23

**Convocation :**

Envoyée le 21/01/2020

Affichée le 21/01/2020

L'an deux mille vingt le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal PERTUSA, maire.

**Étaient présent(e)s :** Pascal PERTUSA - Carole ANTHEUNUS - Pierre MONTEILLET - Catherine PALLIES - Jean-Marie MOUTTET - Olivier DRAGON - Michel BAN - Ghislaine BARDE - Jean-Marc FELIX - Martine ROUYEYROL - Lysiane VIDANA - Sylvie FAGUIN - Christiane COLOMBIER - Claude MEUNIER - Marjory BROSSE - Maurice LEIBENGUTH - Bernadette COURTHIAL

**Étaient représenté(e)s :**

Jean-Pierre LOREAU pouvoir à Jean-Marie MOUTTET, Sylviane BACCHARETTI pouvoir à Ghislaine BARDE, Céline DELABALLE pouvoir à Pierre MONTEILLET, Frédéric COLOMBANI pouvoir à Carole ANTHEUNUS, Alain GOURDOL pouvoir à Catherine PALLIES - Claude COMBE pouvoir à Maurice LEIBENGUTH

**Absents :** Annie VINCENT - Sandrine VARESCO - Christian LAUMOND - Patricia DELAY - Norbert AGUERA

**Secrétaire de séance :** Carole ANTHEUNUS

**2020/01/29 – 13**

**AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET ARRETE DE PLU DE LA COMMUNE DE BARCELONNE**

*Rapporteur: Olivier DRAGON*

Le conseil municipal de la commune de BARCELONNE, réuni le 03/10/2019, a arrêté par délibération son projet de Plan Local d'Urbanisme lequel fixe des objectifs jusqu'à l'horizon 2032. Aussi et conformément au code de l'urbanisme, ce projet est donc transmis aux communes limitrophes afin qu'elles émettent leur avis.

**1 - Les objectifs poursuivis par la commune de BARCELONNE dans son projet de P.L.U.**

La commune de BARCELONNE souhaite poursuivre sa croissance démographique à hauteur de 1% par an soit environ 45 habitants sur la période considérée, ce qui représente la construction annuelle de 2 logements. Pour ce faire elle compte uniquement sur la densification de ces deux zones urbaines existantes et sur le changement de destination de bâtiments agricoles. Elle souhaite, également, maintenir et développer le secteur agricole en préservant les sols de l'urbanisation et en lui permettant de se diversifier vers des activités commerciales ou de tourisme, conserver les activités économiques et favoriser l'arrivée de nouvelles activités dans le cadre de la mixité fonctionnelle (habitat et activités non nuisantes) via le développement du réseau numérique, et, promouvoir le développement durable par l'économie, la production d'énergie individuelle et l'accès aux communications numériques.

**2 – Un projet en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la politique de l'Habitat**

Le projet de la commune de BARCELONNE s'inscrit donc à la fois dans les orientations du Plan Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération, dans les objectifs de limitation de consommation des espaces agricoles préconisés par le SCoT ROVALTAIN et les nouvelles normes environnementales issues notamment du Grenelle de l'environnement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 23/01/2020,

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Emet un avis favorable sur le dossier arrêté de projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Barcelonne.

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en Préfecture le  
- l'affichage le

LE MAIRE  
P.PERTUSA

